VOIR DIRE

NUMÉRO 4 MARS — AVRIL 1984 L'EXEMPLAIRE: 3.00\$

Un service de l'Association des Sourds du Montréal Métropolitain Inc.



Championnat Provincial de Curling des Sourds à Shawinigan



SOMMAIRE

EDITORIAL par Arthur LeBlanc	4
LE MOT DU REDACTEUR par Robert Forgues	5
DES DECODEURS POUR LES SOURDS A L'HOTEL Par Robert Forgues	5
A PARTEGALE par Arthur LeBlanc	6
ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'A.S.M.M	7
L'A.S.M.M. VOUS INFORME par Arthur LeBlanc	8
LE MOT DE LA FIN par Arthur LeBlanc	8
UNE NOUVELLE METHODE D'AUTO-APPRENTISSAGE DE LA LANGUE DES SIGNES	9
ADIEU, ARVIN! par Maurice Hart, c.s.v	10
CURRICULUM-VITAE DE MONSIEUR ARVIN THERIAULT Par Maurice Hart, c.s.v.	10
4e CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE CURLING POUR LES SOURDS	12
L'EDUCATION DES SOURDS-AVEUGLES A L'I.S.M	14
COURS D'INFORMATIQUE POUR MALENTENDANTS	15
HORAIRE DE L'EMISSION "Vivre sa surdité"	16
ATELIERS DE COMMUNICATION EN L.S.Q. A L'I.S.M Par Pierre Lalonde, coordonnateur, Centre Multi-Ressources	17
NOUVELLES DU C.Q.D.A. par Arthur LeBlanc	18
DU NOUVEAU SUR LE SOUS-TITRAGE	19
REFLEXIONS SUR NOTRE PROCESSUS RELATIONNEL D'AIDE A L'ENFANT EN DIFFICULTE D'APPRENTISSAGE	20
LES JEUX D'ETE 1984 DES SOURDS DU CANADA	22
LE DEFI SPORTIF '84 DES ATHLETES HANDICAPES Par Robert Forgues	24
UNIR LES FORCES DES PERSONNES HANDICAPEES	26
FAMILLES D'ACCUEIL ET DE READAPTATION	26
DISPENSAIRE DENTAIRE D'ETE POUR LES SOURDS	27
SERVICE DE TELESCRIPTEUR POUR LOUISEVILLE ET LA REGION par Jean Bergeron, permanent, A.P.H.C.M.	27

VOIR DIRE



Revue publiée par l'Association des Sourds du Montréal métropolitain Inc.

BUREAU DE DIRECTION

Directeur: Yvon MANTHA Secrétaire: Robert FORGUES Trésorier: Jacques GARIEPY



EQUIPE DE REDACTION

Directeur: Yvon MANTHA
Rédacteur-en-Chef: Arthur LEBLANC
Rédacteur adjoint: Robert FORGUES

Concepteurs graphiques: André GUILLEMETTE Yvon MANTHA

Photographes: André GUILLEMETTE Christian JODOIN

Abonnements: Jacques GARIEPY Johanne MARTIN



VOIR DIRE

Association des sourds du Montréal métropolitain Inc.

3600, rue Berri, suite 409-A, Montréal, Qué. H2L 4G9

Revue bimestrielle publiée avec la collaboration des associations de sourds de la province de Québec.

COMPOSITION ET IMPRESSION Atelier A.W. 3375 est, rue Prieur Montréal-Nord H1H 2K8 - 323-5410

On peut s'abonner à la revue VOIR DIRE en s'adressant à l'adresse ci-haut mentionnée.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque nationale du Québec. Bibliothèque nationale du Canada

No d'enregistrement: 258371

EDITORIAL



Par Arthur LeBlanc

Le CONSEIL CANADIEN DE COORDINATION DE LA DÉFICIENCE AUDITIVE est un organisme pan-canadien dont les représentants se composent pour une moitié de personnes sourdes et pour l'autre moitié de personnes malentendantes. En somme, c'est un groupement national de handicapés auditifs. Il se compose d'un bureau de direction de 24 membres et d'un secrétariat permanent situé à Ottawa. Son fonds de fonctionnement provient en bonne partie d'une subvention du gouvernement fédéral, et le reste vient de souscriptions privées. Chaque province y délègue deux représentants, à l'exception du Québec et de l'Ontario, qui y délèguent quatre représentants chacune, à cause de l'importance de leurs populations respectives.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, la constitution du CCCDA oblige le Québec à être représenté par deux francophones et deux anglophones. Il est évident que les concepteurs de cette constitution ont voulu protéger (d'une façon exagérée) la minorité anglophone du Québec, mais sans exiger, en contrepartie, la représentation des minorités francophones des autres provinces. Pas un mot là-dessus. Quelle injustice!

Que faire face à pareille discrimination? Démissionner? Dire: "Au diable le CCCDA, et que les anglophones s'en occupent!"?

Ce négativisme passif et stérile est la dernière chose que nous, du Québec, puissions faire. Il appartient plutôt au Centre québécois de la déficience auditive, l'organisme québécois représentant les intérêts du Québec auprès du CCCDA et vice-versa, de voir à ce que cette injustice soit corrigée. C'est donc à cela que nous travaillons présentement, en vue de la prochaine assemblée générale annuelle du CCCDA, qui aura lieu à Ottawa au début de mai prochain. Il faut que tous les groupes membres du CQDA donnent leur appui sans réserve à cette démarche. C'est par cet appui et des propositions concrètes que nous pourrons corriger cette situation et améliorer la représentation des francophones au CCCDA.

Deux sujets importants pour notre avenir sont présentement débattus au CCCDA: en priorité, le projet d'une école de haut savoir comparable au Collège Gallaudet, de Washington, mais située en territoire canadien. C'est un travail de longue haleine. Deuxièmement, le projet d'un dictionnaire du langage gestuel canadien (anglo-gestuel et franco-gestuel) est déjà en marche et mettra environ deux ans à voir le jour. Des subventions pour un total de plus de cent mille dollars (100 000,00\$) provenant de diverses compagnies privées, dont BP Canada, financent ce projet.

Le Québec a donc tout à gagner, et rien à perdre, à être équitablement représenté au Conseil du CCCDA. Puisque le CCCDA est financé en bonne partie par nos impôts, une part convenable du gâteau nous est due. Alors, pourquoi ne pas exiger de profiter pleinement de cette tribune qui nous revient de droit?

VOUS AIMEZ VOIR DIRE? ALORS ABONNEZ-VOUS!

ABONNEMENT RÉABONNEMENT CHANGEMENT D'ADRESSE

Prix de l'abonnement bimestriel (à tous les deux mois):

9 \$ par année et trois numéros successifs

15 \$ par année et six numéros successifs

21 \$ par année et neuf numéros successifs \quad \text{\$\sigma}\$

Carte de membre de l'A.S.M.M.: 2 \$ par année □

Ci-inclus mon chèque □ mandat postal □
Faites votre paiement à l'ordre de: Revue VOIR DIRE

NOM _____

ADRESSE ____ VILLE _____

PROVINCE _____ CODE POSTAL___

Envoyez votre paiement à l'adresse suivante: Revue VOIR DIRE 3600, rue Berri, bur. 409-A

Montréal, QC H2L 4G9

: 284-2581, poste 166 (TTY) ou poste 167 (voix).

LE MOT DU

RÉDACTEUR



par Robert Forgues

Avec son quatrième numéro, **VOIR DIRE** entreprend une nouvelle étape de sa jeune carrière.

En effet, après avoir vécu plutôt grassement à même la subvention fédérale du projet "Communication-Sourds", qui lui a donné le jour, VOIR DIRE doit maintenant apprendre à s'auto-financer. Avec déjà plus de deux cents abonnés, nous avons l'impression d'avoir pris un bon départ, qu'il reste maintenant à consolider par de nouveaux progrès.

Vous aurez sans doute remarqué la nouvelle présentation de la page couverture. Nous croyons qu'elle est plus attrayante que l'ancienne. En tout cas, elle donne à la revue un nouvel air de jeunesse et de liberté, qui contraste avec la présentation peutêtre trop traditionnelle et trop sérieuse des trois premiers numéros. Bref, j'espère qu'elle vous plaira.

Vous aurez aussi remarqué, en page 3, les récentes modifications apportées à notre équipe de rédaction. Comme tous consacrent bénévolement de leur temps et de leur énergie à la rédaction et à la production de votre revue, ces dévoués collaborateurs méritent votre encouragement et, pourquoi pas, un coup de main?

C'est donc une nouvelle invitation que nous vous lançons à collaborer avec nous pour rendre plus intéressante votre revue **VOIR DIRE**, par vos nouvelles, vos articles, vos photos, vos caricatures, vos annonces, etc. C'et VOTRE revue. Alors???...

N'oubliez pas que Monsieur Arthur LeBlanc et moi-même, qui en sommes les deux principaux rédacteurs, ne parviendrons jamais à remplir d'une façon intéressante et variée les 24 pages de VOIR DIRE sans la collaboration active de toutes les associations de sourds du Québec, dont les informations et nouvelles, véhiculées par VOIR DIRE dans tout le Québec, sont d'une extrême importance si l'on veut bâtir une communauté culturelle forte pour les sourds du Québec.

Sur ce, au revoir, et bonne lecture!

DES DÉCODEURS POUR LES SOURDS À L'HÔTEL

Par Robert FORGUES

Lors d'une conférence de presse donnée en décembre dernier, à l'issue de la Conférence internationale sur le sous-titrage codé, la direction de l'HÔTEL CHÂTEAU LAURIER, à Ottawa, a annoncé qu'elle avait pris la décision de munir certaines de ses chambres d'un décodeur de sous-titres, afin de permettre à ses clients sourds ou malentendants de bénéficier, sans frais supplémentaires, du sous-titrage de leurs émissions de télévision favorites.

Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit d'aviser le personnel de l'hôtel au moment de la réservation, afin qu'on vous choisisse une chambre dont le téléviseur sera muni d'un décodeur.

N'oubliez pas, il suffit de le demander, et c'est gratuit!

À PART • • • ÉGALE

Par Arthur LeBlanc

Le 30 janvier dernier avait lieu, au Complexe Desjardins, à Montréal, le lancement officiel du document "A PART... ÉGALE", présentant les nouvelles politiques de l'Office des personnes handicapées du Québec, en présence du Premier-Ministre René Lévesque, du Ministre délégué aux relations avec les citoyens et responsable de l'OPHQ, l'Honorable Denis Lazure, et de la Présidente de l'Office des personnes handicapées du Québec, Madame Laurette Champigny-Robillard. La plupart des organismes de promotion des personnes handicapées du Québec y étaient représentés, notamment le Centre québécois de la déficience auditive (CQDA) et l'Association des sourds du Montréal métropolitain (ASMM.)

Ce document présente la nouvelle politique d'ensemble de l'OPHQ concernant la prévention de la déficience et l'intégration sociale des personnes handicapées. Il s'agit d'un volumineux ouvrage, une vraie "brique", de format de 8½" x 11" et de 350 pages. Il est censé être le fruit d'une large consultation, d'une participation À PART ÉGALE des administrateurs et des administrés, en l'occurrence, l'OHPQ et les personnes handicapées, si l'on en croit la Présidente de l'OPHQ, dans son avant-propos.

Cependant, nous, les sourds, nous nous demandons franchement si nous avons été vraiment consultés ou bien si, au contraire, nous avons une fois de plus été représentés par une personne interposée, comme c'est d'ailleurs régulièrement l'habitude à l'OPHQ, en ce qui nous concerne. Et, qui plus est, cette personne interposée représenterait surtout les parents d'enfants sourds ou malentendants, mais pas les adultes sourds ou malentendants eux-mêmes, dont les opinions et les besoins sont pourtant fort différents de ce que les parents souhaitent pour leurs enfants...

D'autre part, en consultant brièvement ce document, nous avons remarqué que le seul domaine où il y est fait mention de la surdité est celui de la communication. Cependant, encore là, nous n'avons rien trouvé de nouveau, rien qui ne soit déjà connu.

Après cette présentation, c'était la période des questions des journalistes. Parmi toutes ces questions, l'une d'elles, fort à propos, a retenu notre attention: "Quelle est la signification des trois points entre les mots "PART" et "ÉGALE"? La réponse fut: "À PART", c'est au présent, et "ÉGALE", c'est au futur. Très simple, n'est-ce pas?



Dans l'ordre habituel: Denis Harrison, coordonnateur à l'ASMM, Jacques Gariépy, président de l'ASMM, l'Honorable Denis Lazure, Ministre responsable de l'OPHQ, Madame Laurette Champigny-Robillard, Présidente de l'OPHQ, Arthur LeBlanc, directeur administratif de l'ASMM, et Ronald Théoret, vice-président de l'ASMM, lors du lancement du document "À PART... ÉGALE" au Complexe Desjardins, le 30 janvier 1984.

Pour notre part, nous avons profité de l'occasion pour demander une brève rencontre avec ces trois personnes haut placées, car nous nous disions: "Ça y est! Depuis le temps que nous luttons pour obtenir d'être représentés par un des nôtres au Conseil d'administration de l'OPHQ, nous avons toujours dû passer par des intermédiaires subalternes. Cependant, cette fois-ci, ils sont là devant nous, nos décideurs, et ils n'ont aucun fonctionnaire auprès d'eux à qui confier la tâche de nous répondre d'une manière conciliante, mais sans vraiment rien changer dans les faits, alors profitons-en!"

La brève conversation que nous avons eue avec eux se résume à peu près à ceci: "Nous sommes reconnaissants au gouvernement québécois pour la création de l'Office des personnes handicapées du Québec, mais un problème important demeure toujours sans solution: c'est l'absence d'une personne sourde pour représenter les intérêts des personnes sourdes au Conseil d'administration de l'OPHQ, d'où il résulte une absence quasi totale de décisions et de politiques nous concernant spécifiquement qui, suggérées et approuvées par notre représentant légitimement reconnu, nous donneraient entièrement satisfaction. Ce que nous voulons, c'est d'y être représentés par un des nôtres, et non plus par une personne interposée..." Et Monsieur René Lévesque de s'écrier: "Comment ça?" Un peu gênée, Madame Champigny-Robillard, la Présidente de l'Office, a alors expliqué que les sourds sont

À PART ÉGALE

représentés au Conseil de l'OPHQ par une personne entendante mère d'un enfant sourd. Mais nous avons alors réitéré notre demande: "Nous ne voulons pas être représentés par une personne entendante interposée..."

La conversation s'est terminée là, vu que le Premier-Ministre était fortement sollicité. Cependant, nous sommes conscients que notre intervention a atteint son but puisqu'un peu plus tard, après le lunch offert par l'Office, nous avons conversé plus longuement avec Madame Champigny-Robillard. Nous lui avons alors rappelé qu'elle avait dit précédemment qu'au siège social de l'Office, à Drummondville, sur la centaine de personnes qui y travaillent, le tiers était composé de personnes handicapées, et nous lui avons fait remarquer que, parmi eux, il n'y a encore aucun sourd. Elle a d'abord tenté de s'excuser, en nous disant que, pour être engagé pour y travailler, il fallait être déjà employé de la fonction publique. Nous lui avons alors répondu qu'il existe déjà un assez grand nombre de personnes sourdes employées de la fonction publique à Montréal et à Québec, et que certains pourraient être transférés à l'OPHQ. Madame Champigny-Robillard nous a alors fait part de ses craintes quant au problème de communication qui pourrait survenir si jamais une personne sourde était engagée par l'Office. Nous lui avons alors répondu que cela n'était pas là un plus grand problème que ceux rencontrés avec les employés atteints d'un autre handicap, et que l'on pourrait facilement trouver parmi le personnel actuel de l'Office au moins une personne connaissant le langage, gestuel, ou disposée à l'apprendre. Madame Champigny-Robillard a alors semblée plus réceptive à l'idée d'embaucher ou de transférer éventuellement des personnes sourdes au siège social de l'OPHQ.

Un pas important a donc été franchi par les personnes sourdes, en cette mémorable journée du 3 janvier 1984, vers leur participation À PART ÉGALE (sans points pour séparer ces termes) avec les autres personnes handicapées, tant au niveau de la prise des décisions et de l'élaboration des politiques les concernant, par leur présence au Conseil d'administration de l'Office, qu'au niveau de la mise en oeuvre de ces décisions et politiques, au niveau de son personnel salarié. Et que ça continue!

ASSOCIATION DES SOURDS DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, Inc. AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Association des sourds du Montréal métropolitain, Inc., est heureuse de convoquer toutes les personnes intéressées à son assemblée générale annuelle, qui aura lieu le 29 avril prochain, à 13 h 00 (1 h 00 pm), à l'Institution des sourds de Montréal, 3600, rue Berri, Montréal H2L 4G9, à la salle 404, au 4e étage.

C'est une occasion importante pour vous de réfléchir ensemble sur les problèmes des sourds, d'exprimer vos besoins, vos insatisfactions, vos frustrations, vos succès, etc. L'ASMM est à votre service pour défendre vos droits et promouvoir vos intérêts. C'est **VOTRE** association, alors profitez-en!

Ce sera aussi l'occasion pour vous de renouveler votre carte de membre annuelle de l'ASMM, au coût de deux dollars (2,00\$). Cette carte est obligatoire pour avoir droit de parole et de vote durant l'Assemblée générale annuelle.

Le progrès de la cause des sourds vous intéresse? Vous avez des idées sur ce qui doit être fait pour améliorer la vie des sourds? Vous vous sentez capable et intéressé(e) à devenir administrateur de l'ASMM? Alors venez en grand nombre à votre assemblée générale annuelle! C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

Association des sourds du Montréal métropolitain, inc.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS



Le 29 avril 1984, à 13 h 00 (1 h 00 pm)

À l'Institution des sourds de Montréal, 3600, rue Berri, Montréal

L'ASMM VOUS INFORME

Par Arthur LeBlanc

Comme vous le savez sans doute, le projet de permanence du bureau de l'ASMM est terminé depuis la mi-janvier et, malheureusement, il n'a pas eu de suite depuis lors. Qu'à cela ne tienne! Le bureau est toujours ouvert, grâce à la participation de bénévoles, notamment de M. Denis Harrison. Il ne lâche pas, mais il fait tout pour obtenir une permanence, cette fois de façon durable, et l'ASMM a confiance d'obtenir gain de cause à ce sujet, car la preuve est faite qu'un tel service répond vraiment à un besoin réel des sourds. Nous espérons donc pouvoir vous annoncer de nouveaux développements là-dessus d'ici la fin du printemps.

Parmi les divers travaux du bureau, le plus important et le plus considérable est certes la rédaction de la revue VOIR DIRE. Puisque le financement de cette revue par un projet fédéral "Relais" est terminé, nous travaillons fébrilement à satisfaire une demande toujours croissante d'abonnements pour, justement, que VOIR DIRE s'autofinance et survive. Jusqu'à maintenant, la réponse des personnes sourdes a été très positive, et c'est bon signe.

Dans le but de coordonner les travaux de la revue, l'ASMM a créé un comité ad hoc, dont le président, Monsieur Yvon Mantha, est un infatigable travailleur qui ne fait jamais mentir sa réputation. Yvon est une figure bien connue chez les sourds, grâce à ses populaires émissions de télévision hebdomadaires télédiffusées par câble sous le titre "VIVRE SA SURDITÉ". Nous le remercions de tout coeur d'avoir bien voulu accepter la présidence du comité de la revue, malgré une surcharge de travail, et nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

D'autre part, nous sommes heureux de vous annoncer que l'Assemblée générale annuelle de l 'ASMM aura lieu dimanche, le 29 avril prochain, à 13 h 00 (1 h 00 pm), à l'Institution des sourds de Montréal, 3600, rue Berri. Tous les sourds et leurs amis sont les bienvenus. Une cotisation annuelle de deux dollars (2,00\$) permettra à quiconque de devenir membre de l'ASMM et de participer aux délibérations et aux élections. Cordiale bienvenue à tous!

* * * LE MOT DE LA FIN * * *

Far Arthur LEBLANC

Tant de choses flatteuses ont été dites dernièrement sur le compte de Raymond Dewar, aussi bien dans VOIR DIRE que dans la revue ENTENDRE, de l'AQEPA, dans les journaux et dans les divers milieux des sourds, et même des entendants!

Il faut en convenir, ces hommages et ces louanges ont été exprimés dans des moments de forte émotivité et, franchement, les choses sont probablement allées trop loin, au point d'en choquer plusieurs et même de les blesser profondément.

Une fois ces moments d'émotivité passés, il faut ramener les choses à leur juste perspective. Raymond Dewar n'a été qu'une des composantes de la société des sourds québécois. Certes, il fut l'un de ses membres les plus brillants, les plus flamboyants... Mais une fois qu'un tel personnage disparaît, est-ce que la communauté des sourds québécois tombe à terre? Allons donc!

Sans vouloir déprécier quoi que ce soit au sujet de Raymond, il faut rappeler qu'un bon nombre d'autres sourds se sont, dans le passé, donné corps et âme pour la cause des sourds, et plusieurs continuent toujours de le faire. Et même, plusieurs en ont fait plus que Dewar, mais ils préfèrent la discrétion à la notoriété. Combien de sourds, connus ou non, de

cette génération ou des générations précédentes, ont tout donné à la cause des sourds mais sont tombés dans l'oubli à cause de certaines ingratitudes... Et dans 20 ans, qui peut dire qu'on se rappellera encore Dewar?

Nous comprenons que le décès de Dewar est survenu dans des circonstances exceptionnelles, dans un moment exceptionnel aussi, et qu'il était tout naturel que le monde qui l'entourait exprimasse ses émotions et son chagrin. Mais une fois ces émotions passées, on se rend compte que la communauté des sourds québécois est encore forte, capable d'attronter les défis, grâce à l'apport d'une multitude de gens, sourds ou non, prêts à se lancer à l'attaque pour améliorer le sort des sourds.

Il est très difficile, sinon impossible de départager les honneurs et les hommages à ceux qui les méritent vraiment mais, au moins, on peut essayer de les distribuer équitablement, en privé. Comme tout être humain, Dewar avait aussi des défauts qui ont suscité rancoeur et agressivité. Des mandats laissés en plan à cause de démissions, etc. Mais, encore une fois, il n'est pas question de déprécier les mérites de qui que ce soit mais simplement d'équilibrer les choses.

Pour la communication avec les non-entendants

Une nouvelle méthode d'auto-apprentissage de la langue de signes

Le lundi 23 janvier, en soirée, près de 200 adultes, des entendants et des non-entendants, étaient réunis au centre Champagnat du Service de l'éducation des adultes de la C.É.C.M. pour assister au lancement officiel d'une méthode d'auto-apprentissage de la langue des signes pour la communication avec les non-entendants.

Cette nouvelle méthode d'initiation au langage gestuel est le fruit d'un travail de collaboration entre l'hôpital Rivière-des-Prairies et la C.É.C.M. C'est d'ailleurs ce qu'ont tenu à souligner le docteur Jacques MacKay, directeur général de l'hôpital Rivière-des-Prairies, M. Jacques Gariépy, président de l'Association des Sourds du Montréal métropolitain inc. et le président de la C.É.C.M., M. Marcel Parent, dans leur allocution prononcée à cette occasion.

C'est en décembre 1980 qu'est née l'idée de cette nouvelle méthode à la suite d'une rencontre entre les représentants de l'hôpital Rivière-des-Prairies et du Service de l'éducation des adultes de la C.É.C.M. en vue d'implanter un programme de communication qui permettrait de remédier aux difficultés ressenties à l'hôpital au niveau de la communication avec des bénéficiaires adultes atteints d'un handicap auditif et ne possédant pas de langage verbal.

Pour que cet objectif puisse se réaliser, une équipe multidisciplinaire fut formée afin de choisir et d'implanter un mode de communication adapté à cette clientèle. Le langage gestuel appelé "langue des signes" par la communauté sourde québécoise fut retenu pour actualiser le projet.

Les deux coordonnateurs de ce projet, Mme Ginette Fortin, con-



M. Jacques Gariépy utilise la langue des signes pour transmettre son message et celui-ci est traduit oralement par l'interprète de la soirée. M. Serge Blackburn (à droite de M. Gariépy), un enseignant de l'école Cherrier. Assis à la table d'honneur, on peut reconnaître le docteur J. Mackay, M. M. Parent, M. R. Martin, M. Jean Bertrand, directeur du Service de l'éducation des adultes de la C.É. C.M. et Mme G. Fortin.

seillère pédagogique pour adultes handicapés de l'ouïe au Service de l'éducation des adultes de la C.É.C.M. et M. Richard Martin, directeur du Service audiovisuel de l'hôpital Rivière-des-Prairies, ont présenté aux personnes présentes les objectifs et le contenu de la méthode ainsi que le premier vidéogramme réalisé.

Le président de l'Association des Sourds du Montréal métropolitain inc., M. Jacques Gariépy, a tenu à souligner l'intérêt que représente cette nouvelle méthode d'auto-apprentissage. "Ce volume et ces documents, très bien conçus, rendront, j'en suis convaincu, a-t-il affirmé, de précieux services à tous ceux et celles qui, ne pouvant assister à des cours de langage gestuel pour diverses raisons, y trouveront toutes les informations de base nécessaires pour entrer efficacement en communication avec des personnes sourdes."

CECM, Vol. II, No 10, 15 février 1984



ADIEU ARVIN!

Par Maurice HART, c.s.v.

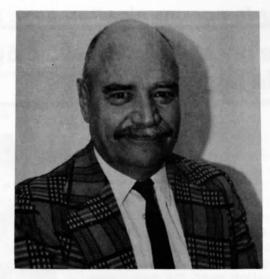
J'ai bien connu Arvin Thériault comme professeur et chef à la cordonnerie de l'ancienne École d'apprentissage pour les sourds, sise au 65, de Castelneau ouest, à Montréal.

Il était un vrai chef, responsable et désireux de bien former ses élèves en cours d'apprentissage de la cordonnerie. Il aimait son travail, et il était très consciencieux.

Pour ma part, j'ai eu le bonheur de célébrer et bénir son mariage, le 20 juin 1964, à Mademoiselle Jeanne-Mance Fiset.

De 1980 à 1983, je suis allé assez souvent le visiter dans sa grande maison, et il était toujours content de me revoir. Il était soucieux de la vie spirituelle des adultes sourds qui résidaient en pension chez lui, et il me permettait de célébrer mensuellement une messe chez lui, à leur intention.

En outre, je peux affirmer avec certitude et fierté qu'il formait une vraie belle famille avec son épouse



M. Arvin THÉRIAULT

Jeanne-Mance et leurs trois enfants, Léopold, Mario et Eric.

Malgré sa surdité, il a su mener à bien sa vie, et son départ pour un monde meilleur, l'an dernier, nous laisse à tous un profond souvenir.

CURRICULUM-VITAE DE MONSIEUR ARVIN THÉRIAULT

Né le 3 mai 1925, à Saint-Côme, comté de Joliette.

Septembre 1934 - Juin 1941:

Études primaires, à l'Institution des sourds de Montréal, dirigée par les Clercs de Saint-Viateur.

Septembre 1942:

Il se présente à l'école d'apprentissage de la cordonnerie, à l'Institution des sourds, et il y demeure pendant trois ans.

Juin 1945:

Il se rend travailler sur un chantier pendant trois ans pour y ramasser de l'argent afin de s'acheter un commerce.

En 1948: Il achète une cordonnerie à Crabtree Mills, dans le comté de Joliette. Il opérera ce commerce pendant 12 ans.

Septembre 1961:

Il devient professeur et Maître-Cordonnier à l'École de cordonnerie des sourds, située au 65, de Castelneau Ouest, à Montréal. Il y exercera ces fonctions pendant 9 ans.

En 1963:

Il est hospitalisé et opéré pour des varices.

Juin 1964:

Le 30 juin, il se marie avec Jeanne-Mance Fisset, et déménage à Brossard, après y avoir acheté une petite maison.

Mai 1965:

Il devient l'heureux père d'un garçon, prénommé Léopold.

Mai 1967:

Un second fils naît dans la famille Thériault. Il portera le nom de Mario.

En 1971:

Fermeture de l'École de cordonnerie des sourds de Montréal. Arvin n'enseignera plus. Alors il ouvre une cordonnerie à Brossard, sous le nom de "COR-DONNERIE THÉRIAULT ENR.". Il y effectue aussi la réparation d'articles en cuir et d'articles de sport. Il fonde aussi, par la même occasion, les "ATELIERS THÉRIAULT ET FILS ENR." où l'on fabriquera des articles de sport.

Cette année même, il est frappé d'une première crise cardiaque.

En 1979:

Après avoir été en affaires pendant 8 ans, Arvin vend les Ateliers Thériault et Fils Enr. et se fait construire une nouvelle maison sur le terrain situé à



On voit ici M. Arvin Thériault entouré de sa famille: Debout: Léopold et Mario. Assis: Arvin, Eric et Jeanne-Mance.

côté de sa cordonnerie. Il y logera sa famille ainsi que 9 pensionnaires adultes sourds. Sa famille devient alors une famille d'acueil.

En cette même année, un troisième fils voit le jour. Il sera baptisé Eric.

En 1980:

Son fils ainé, Léopold, décide d'abandonner ses études pour devenir cordonnier. Son père devient son professeur.

En 1982:

Arvin tombe malade et est hospitalisé pour une phlébite. Le médecin lui dit de ne pas travailler et de prendre un grand repos. Son fils Léopold prend alors la relève à la cordonnerie. Arvin se présente de temps à autre pour réviser le travail.

Après quelques temps, sa santé s'améliore, mais ne lui permet pas de travailler à plein temps. Il devient alors professeur pour son deuxième fils à la cordonnerie.

Août 1983:

Il devient de plus en plus faible. Il ne va pratiquement plus à la cordonnerie. Le 12 août, dans l'aprèsmidi, il ne va pas bien. Son fils Léopold le conduit de nouveau à l'hôpital Charles-Lemoyne, de Greenfield Park. Cette fois cependant, Arvin n'en ressortira pas. Il y sera victime d'un arrêt cardiaque et y décédera. Il avait 58 ans.

Il laisse dans le deuil son épouse Jeanne-Mance ainsi que ses enfants Léopold, Mario et Eric.

A Dieu Arvin!

Henri St-Hilaire enr.



TÉL.: 246-2290

REMBOURREUR

RÉPARATION GÉNÉRALE DES MEUBLES DÉCAPAGE & FINITION



102 RANG ST-CLAUDE ST-BERNARD DE LACOLLE ST-JEAN, QUÉ.

CORDONNERIE

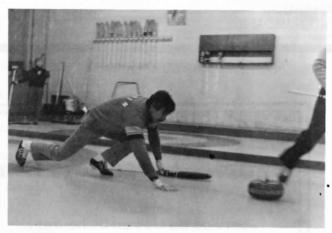
Maurice Livernois Enr.

Serrurier
Service de clés en 24 heures
Réparations de ferme-portes et serrures
Fabrication de porte-monnaies,
porte-crayons
Boutons de cuir
Réparations d'articles de sports,
Vestons de cuir et sacs-à-main
Aiguisage et remplacement
de lames de patins

373, boul. Ste-Élisabeth, Laprairie, Qué. 659-1261 Maurice Livernois, prop.

4e CHAMPIONNAT DE CUR 25 FÉVRIER 1984











LING POUR LES SOURDS — SHAWINIGAN













L'ÉDUCATION DES SOURDS-AVEUGLES À L'INSTITUTION DES SOURDS DE MONTRÉAL

Au départ, spécifions que les enfants sourdsaveugles ne peuvent être considérés comme des sourds avec problèmes visuels ou comme des aveugles avec problèmes auditifs.

La surdité et la cécité associées chez un même individu créent des difficultés d'apprentissage différentes de celles dues à la surdité ou à la cécité prises isolément. Les sourds-aveugles (encore plus que les sourds) sont des handicapés de la communication. Il faut tenter de remédier à cet handicap de la communication par l'utilisation des trois sens demeurés sains, en particulier le toucher, sans oublier les restes auditifs et visuels, s'ils existent.

Pour ces enfants, tout est à faire découvrir et à expliquer. Les moindres gestes de la vie courante auxquels notre attention ne s'arrête même pas quand nous voyons et entendons présentent des difficultés énormes pour les sourds-aveugles. Ces gestes, que nous avons appris spontanément, aidés par notre faculté d'imitation (par exemple: mâcher des aliments, tendre la main vers un objet, comment on plie les doigts pour saisir un objet, etc...) doivent leur être enseignés.

Alors, que dire du développement du langage et de l'acquisition d'un code (langage oral ou gestuel) qui leur permettra de communiquer avec l'environnement, les personnes, les objets, code qui leur donnera la possibilité de recevoir des messages et aussi d'en transmettre?

Si l'on considère les conséquences de ce double handicap, il est alors aisé de comprendre l'effort intellectuel énorme que ces gens doivent fournir pour arriver à comprendre le monde qui les entoure et y évoluer de la façon la plus autonome possible. Ils ont besoin d'une aide spécialisée.



M. Pierre Séguin, éducateur, communique ici gestuellement avec un jeune sourd-aveugle.

Par Gilles Lefebvre Conseiller en enfance inadaptée

Leur éducation

Atteindre la pensée d'un être en développant un code de communication qui leur est accessible par le toucher est chose possible. Ceci implique un apprentissage qui demande des capacités de compréhension et de symbolisation, choses essentielles pour une bonne communication. Ces capacités, le sourdaveugle les possède, mais leur fonctionnement est ralenti par un manque de stimulation causé par sa double privation sensorielle. Le langage intérieur du sourd-aveugle se trouve donc, au départ, très limité. La tâche des éducateurs est, de prime abord, de faire vivre à cet enfant toutes les situations de vie possibles, afin d'alimenter son langage intérieur, qui est la base de toute communication. De cette alimentation résulte un message à recevoir et, éventuellement, à exprimer.



M. Gilles Lefebvre, éducateur, fait vivre une expérience nouvelle à un jeune sourd aveugle: le canotage.

Parallèlement à cette démarche, il faudra fixer un signe linguistique (généralement gestuel) pour chaque objet, chaque personne, chaque action chaque situation vécue, afin d'établir un code de communication structuré. Il va de soi que cette éducation est une affaire de lenteur et de patience, pour la personne handicapée et l'éducateur. Mais le coup en vaut la chandelle, car de l'acquisition de ce code dépend l'épanouissement et l'autonomie du sourdaveugle. Nos interventions doivent être claires, simples, précises et toujours à propos. Ceci exige un travail structuré et des objectifs précis qui respectent le développement total de l'enfant dans son déroulement logique et gradué.

Voici le schéma de base de notre programmation:

COMMUNICATION

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉMOTIONNEL

DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE

DÉVELOPPEMENT COGNITIF

ACQUISITION DU LANGAGE CODE DE COMMUNICATION

DÉCOUVERTE ET EXPÉRIMENTATION DE L'ENVIRONNEMENT

DÉVELOPPEMENT SENSORIEL DÉVELOPPEMENT MOTEUR

AUTONOMIE FONCTIONNELLE



Quelques jeunes sourds aveugles en récréation, au cours d'une excursion.

Nous nous inspirons de ce schéma pour concevoir un programme individualisé pour chacun de nos bénéficiaires.

Ce service offert par l'I.S.M. existe depuis sept ans déjà et est encore peu connu, ce qui est aussi le cas du handicap qu'il dessert.

Pour plus de renseignements sur la surdi-cécité, vous pouvez vous informer à l'Institution des sourds de Montréal, où on vous orientera vers notre service. Vous êtes les bienvenus.

COURS D'INFORMATIQUE POUR MALENTENDANTS

OTTAWA (PC) — La salle est animée d'étudiants riant des erreurs commises ou des bons coups réussis en manipulant les micro-ordinateurs mis à leur disposition.

On croirait assister à une classe d'informatique comme on en retrouve dans presque toutes les écoles. Pourtant, les 14 étudiants qui sont ici regroupés sont tous sourds et ils doivent compter sur l'aide d'un interprète pour comprendre les explications du professeur.

"J'avais beaucoup entendu parler des micro-ordinateurs à la télévision et je voulais absolument savoir comment ils fonctionnent", nous explique Eleanor McPeake, par signes. "Dès que j'ai su qu'on donnait ce cours, je me suis inscrite.".

Ce cours pour handicapés auditifs a été organisé l'automne dernier par Betty Dion, directrice régionale de la Socitété canadienne des malentendants (la Société canadienne de l'Ouïe, NDLR), après qu'elle eut constaté qu'aucun cours spécial sur les micro-ordinateurs n'était dispensé à cette population.

Cours de six semaines

Un premier cours, financé par le gouvernement ontarien et l'industrie privée, a duré six semaines. Il fut dispensé par l'organisme Computer Workshops of Canada.

Pour des frais d'inscription très réduits, les étudiants apprennent la terminologie propre à l'informatique, le fonctionnement des ordinateurs et la manipulation des claviers. On leur enseigne également à rédiger des logiciels simplifiés.

Leur professeur explique chaque opération par la projection de diapositives et par l'intermédiaire d'un interprète qui traduit ses instructions en signes.

LE JOURNAL DE MONTRÉAL, 7 mars 1984, p. 55.



VIVRE SA SURDITÉ

- Durée: 60 minutes -

UNE ÉMISSION QUI NOUS FAIT VISITER TOUT CE QUI ENTOURE LE MONDE DES SOURDS.

CABLEVISION NATIONALE - Montréal et ses environs

cable 9

Horaire; Du 9 AVRIL au 8 JUILLET 84

MARDI; 13 hoo

VENDREDI; 15 h oo

JEUDI ; 21 hoo

DIMANCHE; 18 h oo

CABLE T.V. - Montréal -

cable 9

Horaire illimitē

LUNDI; 16 hoo

SAMEDI; 19 h 30

MERCREDI; 9 h oo

CABLEVISION NAT. - Québec -

cable 9

Horaire illimite

LUNDI ; 1h00

SAMEDI ; 20 h 30 MARDI ; 19 h 00

MERCREDI; 12 h 00

DIMANCHE: 13 h 30

JEUDI ; 8h 00

VENDREDI; 15 h 30

TELE-CABLE VIDEOTRON-Sherbrooke-

cable 20

Horaire illimite JEUDI; 19 h 30

CABLEVISION NAT. - Victoriaville -

cable 9

Horaire illimité

MERCREDI; 18 h 30

VENDREDI; 18 h OO

C.E.M. TV. MAGOG

cable 11

Horaire illimité

MARDI ; 19 h 00

MERCREDI ; 13 h 00

TELE-CABLE VIDEOTRON- Cap de la Madeleine cable 11

Horaire illimite

LUNDI; 19 h 30

ATELIERS DE COMMUNICATION EN L.S.Q. À L'INSTITUTION DES SOURDS DE MONTRÉAL

Par Pierre LALONDE Coordonnateur Centre Multi-Ressources

Bonjour!

Il me fait plaisir de vous communiquer ici quelques informations statistiques sur les ateliers de communication en L.S.Q. (Langue des signes québécois) offerts à la population en général par le Centre de Réadaptation de l'Institution des sourds de Montréal pour la session d'Hiver 1984.

TABLEAU-SYNTHÈSE

NIVEAU	NOMBRE		ANIMATEURS
	Étudiants	Ateliers	
			Gérard Labrecque Theresa Kelly
<u>L.S.Q. — 1</u>	101	6	Robert Forgues Cécile Major France Beaudoin Michel Lamarre
<u>L.S.Q. — 2</u>	61	4	Hélène Hébert Marius Latulippe Sylvain Laverdure Michel Lepage
<u>L.S.Q.</u> — 3	38	2	Michel Lepage Marius Latulippe
<u>L.S.Q. − 4</u>	40	2	Julie Elaine Roy

Nous comptons présentement 240 étudiants, répartis dans 14 ateliers. Les ateliers sont composés chacun de 15 à 20 personnes au maximum.

Nous ofrons ainsi du travail à 11 animateurs d'ateliers (professeurs de L.S.Q.) dont 10 personnes sourdes. Trois de ces individus sont responsables de deux ateliers et tous les autres, d'un seul.

Nous préparons également d'autres personnes à devenir responsables d'ateliers, en leur offrant un stage de perfectionnement. Il y a présentement cinq personnes sourdes qui effectuent leur stage. Ce sont: Lucie Breault Demers, André Demers, Serge Brière, Jacques Hamon et Carmen Grisé.

Permettez-moi de vous signaler, en terminant, que nous avons également organisé un atelier de Français Signé, en collaboration avec le Centre d'Éducation populaire de la C.E.C.M., dans le cadre de ses projets pour les Centres Institutionnels. Cet atelier concerne les parents des enfants inscrits à notre programme 0 - 4 ans. Vingt et une personnes participent à cet atelier qui est sous la responsabilité de Joane Calvaresi, professeur à l'école Gadbois.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Bienvenue à tous!

NOUVELLES DU CENTRE QUÉBÉCOIS DE LA DÉFICIENCE AUDITIVE

Par Arthur LeBlanc

Le Centre québécois de la déficience auditive a récemment présenté une demande formelle à l'Office des personnes handicapées du Québec dans le but d'en obtenir le financement d'un bureau de secrétariat permanent. Un tel bureau est devenu absolument nécessaire pour répondre aux objectifs mêmes du CQDA, qui sont de représenter tous les groupes de sourds et de malentendants, ainsi que les organismes qui sont à leur service, comme les écoles, les hôpitaux, les professionnels divers, etc., et cela au niveau de tout le Québec.

Montréal notamment, ainsi que la ville de Québec, y ont leur représentant, mais beaucoup d'autres régions, plus ou moins éloignées, y sont encore totalement absentes. L'objectif premier de notre projet de secrétariat permament est donc de contacter ces diverses régions, afin de prendre connaissance de leurs besoins et de voir à leur promotion.

Pour le CQ , c'est ui Dprojet de relance et d'affermissement, car le CQDA se veut le porte-parole collectif de tous les groupes impliqués dans le domaine de la déficience auditive, auprès des corps publics et des gouvernements, et cela à tous les niveaux (municipal, régional, provincial et national).

D'autre part, l'assemblée générale annuelle du CQDA aura lieu samedi, le 28 avril prochain, à 10 heures de l'avant-midi, à l'Institution des sourds de Montréal, au 3600, rue Berri. Il est important que tous les groupes membres du CQDA y prennent part. Tous les autres groupes ou individus peuvent y assister, comme observateurs.

CENTRE QUÉBÉCOIS DE LA DÉFICIENCE AUDITIVE (CQDA)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Samedi, le 28 avril 1984, à 10 heures a.m.

À l'Institution des sourds de Montréal 3600, rue Berri, Montréal



SCOTPAGE

Facile à lire

Mémoire 4 messages

Après le téléscripteur, voici à votre portée la Data Page, avec vibrateur et signaux lumineux à votre portée. C'est le seul téléavertisseur à affichage numérique possédant 4 mémoires, pour acheminer vos messages de Québec à Ottawa.

Vous recevrez directement, où que vous soyez, numéros de téléphone, informations, etc...

Cet appareil est recommandé par l'Association des sourds du Montréal métropolitain.

Pour toute information:

Catherine FRUMENCE 331-6100, ext. 4599

Service garanti

* Marque déposée de Scotpage.

ou: Denis HARRISON
A.S.M.M.

284-2581, ext. 167

(514)284-2581



Par l'Agence canadienne de développement du sous-titrage

DU NOUVEAU SUR LE SOUS-TITRAGE

Historique du sous-titrage

La technique et la technologie du sous-titrage codé ont été d'abord implantées aux États-Unis. Le 16 mars 1980, la première émission américaine sous-titrée fut diffusée et les décodeurs mis en vente.

L'espoir naquit chez les malentendants canadiens. Mais, il était impossible de se procurer un décodeur au Canada, donc de faire apparaître les sous-titres sur leur écran.

À la fin (sic) des années 80, le Comité spécial concernant les handicapés publia son rapport **Obstacles**, recommandant l'établissement d'un centre canadien de sous-titrage. Ce rapport recommandait également que le CRTC exige, comme condition à l'obtention d'un permis d'exploitation, que les télédiffuseurs sous-titrent une partie importante de leurs émissions.

Le 4 janvier 1982, le réseau français de Radio-Canada diffusait la première émission sous-titrée codée par des Canadiens pour les malentendants canadiens.

Les gouvernements entrent dans la danse

Lors de la Conférence mondiale sur le sous-titrage, le Ministre Francis Fox annonçait qu'à partir de décembre 83, le gouvernement fédéral, ses agences et ses sociétés sous-titreraient tous leurs messages télévisés pour le bénéfice des malentendants canadiens. Le gouvernement ontarien avait déjà décidé de faire de même.

Quand les autres gouvernements agiront-ils?

Sans aucun doute celui du Québec puisque le ministère des Affaires culturelles vient de faire sous-titrer pour la première fois l'un de ses messages. Est-ce là le lancement d'une nouvelle politique?

Nouveau décodeur

En effet, la Société Colormax vient d'ouvrir un bureau à Toronto et entend distribuer 3 différents modèles de décodeurs. D'après Colormax, il en coûterait entre 10% et 20% de moins que le décodeur présentement sur le marché. Il se peut même que ces nouveaux décodeurs soient en partie assemblés au Canada et que le service se fasse à Montréal et à Toronto.

Décodeurs gratuits?

L'Office de la protection (sic) des handicapés du Québec (O.P.H.Q.), a demandé au gouvernement du Québec dans son mémoire intitulé "À PART... ÉGALE", présenté il y a quelques jours, qu'il alloue une certaine somme au cours du prochain exercice (sic) fiscal pour permettre à l'O.P.H.Q. de fournir gratuitement aux malentendants des décodeurs, afin qu'ils puissent jouir de la télévision.

L'O.P.H.Q. s'occupe activement du bien-être de nos citoyens handicapés.

Les décodeurs à l'hôtel

L'Agence canadienne de développement du soustitrage est heureuse d'annoncer que l'hôtel Château Laurier à Ottawa va procéder à l'installation de décodeurs dans quelques-unes de ses chambres.

Celles-ci seront réservées pour les malentendants afin de leur permettre de jouir pleinement de la télévision lors de leur visite dans la capitale fédérale.

Le Château Laurier devient ainsi le premier hôtel au Canada à offrir ce service. L'Agence canadienne de développement du sous-titrage se réjouit d'une telle initiative.

"LES SCHTROUMPFS" sous-titrés

La Société Radio-Canada a l'intention de faire soustitrer par l'Agence canadienne de développement du sous-titrage une dizaine d'autres épisodes de la populaire série "Les Schtroumpfs". La Société Radio-Canada se veut à l'affût constant des besoins et demandes des malentendants.

Metro-Richelieu sous-titre ses messages

Les Épiciers Unis Métro-Richelieu Inc. sont devenus la première chaîne d'alimentation au Québec à adopter comme politique de faire sous-titrer leurs messages télévisés: déjà plus de 130 compagnies le font.

Bravo!

Cette prise de position de la part des Épiciers Unis Métro-Richelieu Inc. va sûrement amener plusieurs autres entreprises québécoisess à sous-titer leurs publicités télévisées.



RÉFLEXIONS SUR NOTRE PROCESSUS RELATIONNEL D'AIDE À L'ENFANT EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE

Par Yves TREMBLAY Conseiller en adaptation scolaire, École Gadbois

Nous essaierons, dans les lignes qui suivront, de faire ressortir les points culminants qui nous apparaissent essentiels pour établir une relation positive avec les élèves.

Nous dirons d'abord que nous nous devons d'être compétents du point de vue psychologique, afin de pouvoir déceler les mécanismes de défense que tout enfant utilise dans ses réactions impulsives.

Pour notre part, nous trouvons essentiel d'identifier l'élément le plus susceptible de motiver chez l'enfant le goût d'apprendre, sans pour autant le mettre en situation de compétition. Pour cela, il nous apparaît important de déceler la motivation intrinsèque de l'enfant, pour l'amener à l'estime de soi et lui offrir un milieu ou un groupe d'appartenance à l'intérieur duquel il se sentira à l'aise pour créer et communiquer avec ses pairs.

Notre attitude comme intervenants doit demeurer positive à l'endroit de chaque enfant et, pour cela, nous nous devons d'avoir bien identifié le modèle d'éducation que nous privilégions.

Nous croyons que le modèle traditionnel a une source analytique qui demeure indispensable pour susciter un bon apprentissage chez les enfants. Cependant, il nous apparaît incomplet, puisqu'il ne tient pas compte des réels besoins des enfants sur le plan affectif. Il nous oblige à tenir compte des notions d'apprentissage micro-gradué pour le développement intellectuel chez les enfants.

Quant à l'approche humaniste, elle nous permet davantage de susciter le goût d'apprendre chez les élèves, de même qu'à tenir compte des véritables besoins que nous démontrent les enfants, tant du point de vue affectif que cognitif.

Pour notre part, l'approche humaniste nous fait découvrir l'importance de bien connaître les programmes, de même que d'établir des mécanismes d'intervention qui répondent aux rythmes d'apprentissage chez les élèves.

Notre problématique consiste d'une part à parvenir à objectiver véritablement les notions d'apprentissage et, d'autre part, à canaliser nos énergies en fonction des programmes.

Nous croyons esssentiel que de bons outils de travail soient à la disposition des intervenants, et que les instruments d'évaluation soient contrôlés conjointement par le titulaire et l'animateur.

De plus, nous constatons que des retours d'apprentissage sont nécessaires pour amener les élèves à bien intégrer leurs connaissances et à les rendre plus aptes à les maîtriser.

Nous trouvons parfois difficile, dans le processus relationnel, de ne pas toujours respecter l'horaire prévu de l'activité effectuée par les élèves.

Nous sommes alors obligés d'encourager les élèves à être plus autonomes, et de leur expliquer plus clairement les règles à respecter pendant les exercices de jeux ou de découvertes.

Ces difficultés ont pour conséquence de susciter des réactions tant chez l'enfant que chez l'intervenant, ainsi que des provocations de part et d'autre, dues justement à des états de fatigue et à un manque d'objectivation ou bien à l'absence d'adaptations qui seraient nécessaires pour créer des minutes de détente et de relaxation, chose importante que nous pouvons oublier d'accomplir.

De plus, nous pouvons énoncer des jugements qui peuvent susciter chez les élèves de l'agressivité ou du refoulement.

Nous observons qu'il nous est nécessaire de susciter des relations dans un groupe de même niveau, afin de permettre aux élèves de se valoriser entre eux, de même que de s'auto-corriger en situation d'apprentissage sans que cela soit pour autant des résultats summatifs.

Le danger que nous percevons présentement, c'est de remettre aux professeurs beaucoup d'instruments de mesure et de diagnostic, ainsi que les résultats des élèves à des tests, instruments qui ne serviraient qu'à demeurer sur les tablettes, puisque ces instruments, même s'ils demeurent bien faits et utiles aux animateurs pour vérifier et orienter l'intervenant sur certains points que les élèves ne sont pas parvenus à maîtriser, ne remplacent pas l'intervention concrète, compétente et créative du professseur auprès de ses élèves.

Un autre aspect que nous ajouterons ici, c'est la confrontation qui se véhicule entre les enfants auprès desquels l'intervenant se doit d'être le catalyseur de leurs réactions impulsives.

Pour éviter que ces conflits perturbent le groupe, nous pensons que l'intervenant doit être habilité à bien écouter, de telle façon que le problème puisse se résoudre par les élèves eux-mêmes.

D'autre part, nous croyons que certains problèmes se doivent d'être identifiés par les intervenants euxmêmes, afin d'établir un programme d'intervention qui répondra au besoin particulier de l'enfant.

Pour que le plan d'intervention soit valable, il nous faudra de part et d'autre communiquer entre nous, afin de savoir si les attitudes adoptées sont équitables et permettent à l'enfant de s'épanouir et de corriger ses habitudes.

Cette concertation d'attitudes facilite la tâche des intervenants et sécurise l'enfant. Dans certains cas, le professeur se devra d'informer les parents ou de référer au psychologue, afin que des thérapies puissent s'effectuer au niveau de la famille.

Maintenant, nous parlerons de l'aspect sexuel. Pour notre part, notre relation d'êtres sexués doit s'accomplir avec beaucoup d'amour, c'est-à-dire par une acceptation inconditionnelle de l'autre. Il y a là place à l'humour.

De plus, une véritable amitié doit se vivre pour permettre aux enfants de s'épanouir et de trouver réponse à leurs interrogations.

Ceci souligne l'importance qu'il y a à mettre à notre disposition une personne-ressource compétente dans ce domaine, pour répondre aux questions que les jeunes se posent à ce sujet.

C'est d'autant plus important que cela permettra aux jeunes de recevoir de l'information pertinente à cet égard et leur permettra de mieux se connaître et d'être renseignés équitablement, et évitera des expériences néfastes, pourvu que les informations transmises aux élèves soient d'un contenu moral et psychologique sain.

En effet, nous constatons présentement que plusieurs jeunes dans notre société vivent de mauvaises expériences et se font exploiter dans ce domaine, à cause d'un manque d'information et de leur ignorance sur ce sujet. En ce qui nous concerne, le stage que nous avons effectué nous a permis de mieux connaître nos réactions impulsives vis-à-vis des élèves.

Nous en retenons une meilleure compréhension des approches éducatives et d'apprentissage.

Nous découvrons l'importance qu'il y a à être prudents dans nos réactions, afin d'éviter des provocations de jugements qui seraient moralisants chez les enfants et n'aideraient pas du tout à l'établissement d'une bonne relation interpersonnelle entre l'enfant et l'intervenant.

Nous considérons que les enregistrements vidéo sont un excellent moyen pour mieux nous connaître nous-mêmes et entre nous, et permettent tant à l'intervenant qu'aux élèves de réajuster leurs comportements néfastes en situation d'apprentissage.

De plus, le tableau d'analyse nous a permis de découvrir qui nous sommes dans nos approches éducatives, tant du point de vue de nos qualités que de nos faiblesses.

Ce qui nous permet d'aller toujours plus loin dans la connaissance de ce que nous sommes et de ce que nous devons être: de bons maîtres.

Les Services ATS-Sourds Inc.

(Un service pour les handicapés auditifs par les handicapés auditifs)

ENDROIT:

65 ouest, De Castelnau (Atelier des Sourds, 2e étage, entrée à côté) Montréal

Si vous avez besoin des services, venez voir Robert Brière ou André Lauzon. Merci.

CORRESPONDANCE

LES SERVICES ARTS-SOURDS INC. 65 ouest, De Castelnau C.P. 40, Outremont Montréal, QC H2V 4M7

ATTENTION MES AMIS!

Ceci est pour vous informer qu'un centre de service pour les appareils sonores et de téléscripteurs ATS/TTY est ouvert SERVICE APRÈS VENTE

Voici l'endroit et les heures d'affaires pour vous recevoir:

HEURES D'AFFAIRE - DU MARDI AU VENDREDI

De 15 heures (3 hres P.M.) à 21 heures (9 hres P.M) Lundi: fermé

Tél.: ATS (514) 272-2629



QUÉBEC

2135 BOUL. ST-CYRILLE OUEST SILLERY, QC G1T 1A3 ATS (418) 683-3011 Jacques Boudreault



Jederation of the Silent Sports of Canada Inc. Jederation des Sports Silencieux du Canada Inc.

LES JEUX D'ÉTÉ DES SOURDS DU CANADA 1984

Le Comité d'Organisation de l'Association Canadienne des Sports des Sourds Jeux Mondiaux pour les Sourds (jadis FSSC-JMS) désire vous rappeler qu'ils acceptent toujours des inscriptions pour la participation dans les Jeux d'été des Sourds du Canada (les Épreuves Nationales pour les Sourds). Le but central des jeux 1984 est la sélection finale d'une équipe représentative du Canada aux XVe Jeux Mondiaux d'Été pour les Sourds qui auront lieu à Los Angeles, Californie du 10 au 20 juillet 1985.

RENSEIGNEMENTS SUR LES JEUX D'ÉTÉ DES SOURDS DU CANADA 1984

Hôte:

La Fédération des Sports des Sourds de

la Colombie Britannique, (FSSCB)

LIEU:

L'Université de la Colombie Britannique,

Vancouver, C.B.

DURÉE: Du 23 juin au 1er juillet, 1984

Les compétitions dans chacun des événements suivants seront incluses dans les jeux:

Femmes Natation

Hommes Vélo

Athlétisme

(seu-

Tir

Hommes Tennis de Table lement). Lutte

Badmington

Tennis

Water Polo

Monsieur Donald McCarthy, Chef, a souligné que la sélection de l'équipe sera basée sur l'accomplissement individuel global des participants aux Jeux d'Été des Sourds du Canada 1984. Tout compétiteur potentiel est invité à participer. Afin de concourir, il faut que l'athlète soit un citoyen canadien ou immigrant reçu au Canada malentendant à statut d'amateur. Le Comité International des Sports des Sourds (CISS) définit "Malentendant" comme ayant une perte d'ouie de 55dB ou plus dans la meilleure oreille. Les appareils auditifs ne sont pas permis pendant la compétition, et il n'y a pas de restrictions d'âge.

Les médailles en or, en argent, et en bronze seront décernées, et les nouveaux records seront reconnus nationalement et internationalement. Aux Jeux Mondiaux d'Été pour les Sourds récemment tenus à Cologne, Allemagne de l'Ouest en l'été 1981, le Canada a fini en cinquième place en points totaux parmi les 32 pays participants. L'espoir du Comité d'Organisation de l'ASSC-JMS pour les Jeux Mondiaux à venir, est d'assembler une équipe de 150 athlètes avec entraîneurs et officiels, et de la voir remporter encore des médailles.

Le Comité d'Organisation de l'ASSC-JMS requiert également des entraîneurs pour les compétitions des Jeux Mondiaux d'Été pour les Sourds. Il faut que les Candidats pour les positions d'entraîneurs soient actuellement actifs, aient un certificat d'entraîneur d'au moins le ler niveau, et qu'ils participent aux Jeux d'Été des Sourds du Canada afin de se qualifier pour la sélection.

Tout athlète et entraîneur désirant participer aux Jeux 1984 est prié de se munir d'une formule d'inscription en écrivant à:

> M.Donald McCarthy, Chef Le Comité d'Organisation ASSC-JMS C.P. 33836, Station 'D' Vancouver, C.B. V6J 4L6

Important: On accepte toute formule d'inscription jusqu'au 1er mai 1984.

XVe JEUX MONDIAUX D'ÉTÉ POUR LES SOURDS LOS ANGELES, CALIFORNIE, U.S.A. - 10 au 20 juillet 1985

FÉDÉRATION DES SPORTS SILENCIEUX DU CANADA, INC. FEDERATION OF SILENT SPORTS OF CANADA, INC.

JEUX D'ÉTÉ DES SOURDS DU CANADA 1984 À VANCOUVER, B.C.

FORMULE D'INSCRIPTION

23 juin au 1 juillet 1984 Femme Homme Nom de famille_ Prénom___ Adresse ___ rue ville province code postal lieu de naissance_____ Date de naissance Téléphone maison_____ □ ou Voix □ ou les deux Fréquentez-vous une école pour les sourds?

Oui □ Non Si Oui, nom de l'école et l'adresse_____ code postal □ Non Travaillez-vous? ☐ Oui Si Oui, nom et adresse de l'employeur et téléphone _____ code postal Êtes-vous membre d'un club des sourds, affilié avec association des sports pour les sourds. Oui / Non Association Si oui, nom du club: _____ Dans quels sports, participerez-vous dans le C.D.S.G. 1984? · Choisir un seulement: ☐ Athlétisme ☐ Natation ☐ Lutte ☐ Tennis de table ☐ Badmington ☐ Tir ☐ Bicyclette ☐ Ballon à l'eau ☐ Tennis Nom du coach: rue ______adresse _____code postal ★ Envoyez la formule avec votre portrait de mesure passeport noir et blanc individuel et bon depôt de \$10.00 Adresse: FSSC-WSGD Organizing Committee, P.O. Box 33836, Station 'D', Vancouver, B.C. V6H 4J6 ATTENTION: - Deadline de l'inscription avec cette formule: 1 mai 1984 Signature: Date _____



VIENS VOIR!

LES ATHLÈTES HANDICAPÉS SONT FIERS DE PRÉSENTER LEURS FINALES SPORTIVES

Par Robert FORGUES

Du 25 au 28 avril prochain, au Centre Claude Robillard, auront lieu les compétitions du **DÉFI SPORTIF '84**, organisé par l'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de l'île de Montréal.

À cette occasion, quelques 800 athlètes handicapés prendront part à des compétitions sportives dans quelques disciplines différentes, certaines concues spécialement à leur intention.

Les personnes sourdes participeront également à ces compétitions, dans les disciplines suivantes:

- Curling.
- Ballon-Balai,
- Volley-Ball masculin,
- Volley-Ball féminin,
- Tennis de table.

Voici l'horaire et les endroits des différentes compétitions des sourds:

CURLING:

ASSOCIATION MONTRÉALAISE DE CURLING POUR LES SOURDS, Inc.

Samedi, le 28 avril 1984.
De 9 h 00 à midi.
Club de Curling de Montréal-Ouest
17, rue Ainslie
Montréal.

Larry FAROVITCH, responsable.

Capitaine de l'équipe de curling des sourds de Montréal. Nommé meilleur "skip" chez les sourds au Québec, en 1983.



Lors de la conférence de presse marquant le lancement du **Défi** sportif '84, Mme Monique Lefebvre, Directrice générale de l'ARLPHIM, explique aux journalistes et invités les objectifs et l'organisation du **Défi sportif '84.**

BALLON-BALAI:

CLUB SPORTIF DES SOURDS DE MONTRÉAL, Inc. Jeudi, le 26 avril 1984. À partir de 20 h 00.

Aréna de Montréal-Nord 11212, Garon Montréal-Nord.

Possibilité de finale Sénior Vendredi le 27 avril 1984 À partir de 19 h 30 Aréna de Montréal-Nord 11212 Garon Montréal-Nord

VOLLEY-BALL masculin:

CENTRE DES LOISIRS DES SOURDS DE MONTRÉAL, Inc.

Vendredi, le 27 avril 1984. De 19 h 00 à 22 h 00. Centre Claude Robillard 1000, Émile-Journault Montréal.

VOLLEY-BALL féminin:

CENTRE DES LOISIRS DES SOURDS DE MONTRÉAL, Inc.

Mercredi, le 25 avril 1984. De 20 h 00 à 20 h 45. Centre Claude Robillard 1000, Émile-Journault Montréal.

Jacinthe MEUNIER, responsable.

Membre de l'équipe québécoise, médaille d'or en VOLLEY-BALL au Championnat canadien des sports pour les sourds, à Winnipeg, en 1983.

TENNIS DE TABLE

CENTRE DES LOISIRS DES SOURDS DE MONTRÉAL, Inc.

Jeudi, le 26 avril 1984. De 19 h 00 à 22 h 00.

1000, Émile-Journault Montréal.

André GUILLEMETTE, responsable.

Membre de l'équipe québécoise en tennis de table aux Jeux canadiens pour les sourds, en 1982 et 1983.

À cette occasion, il y aura une parade d'ouverture et beaucoup de couleur. Ce sera une occasion unique de prendre de très belles photos. Signalons aussi qu'un service d'interprétation gestuelle sera fourni. Bienvenue à tous les sourds!



Sur cette photo, nous reconnaissons, de gauche à droite: M. Bruno Riverin, Président d'honneur du **Défi sportif '84,** Mme Monique Lefebvre, Directrice générale de l'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de l'île de Montréal, M. Jean LaCouture, Directeur des projets spéciaux pour les Vignobles Chantecler, M. Roger Néron, membre du comité d'honneur, M. Lucien Landry, Président de l'ARLPHIM, qui nous présentent le symbole officiel du **Défi sportif '84.**



Monsieur Bruno Riverin, à gauche, prononce son allocution lors de la conférence de presse de lancement du **Défi sportif '84.** A la table d'honneur, nous reconnaissons Madame Monique Lefebvre, Directrice générale de l'ARLPHIM, ainsi qu'une personnalité non identifiée. Mme Diane Rodrigue, à droite, interprète la conférence en langage gestuel, pour les sourds présents.

En plus de ces compétitions du **DÉFI SPORTIF** '84 pour les sourds, de nombreuses autres compétitions sont prévues pour les athlètes handicapés, au Centre Claude Robillard, du 25 au 28 avril. Vous êtes cordialement invités à venir assister à ces compétitions, afin d'observer par vous-mêmes les capacités athlétiques et les prouesses sportives dont sont capables les personnes handicapées. Elles sont souvent spectaculaires, et feraient l'envi de bon nombre de sourds!

Signalons également que ce **DÉFI SPORTIF '84,** le premier en son genre au Québec, ne se veut pas un événement isolé. Au contraire, l'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de l'île de Montréal envisage d'en faire un événement annuel, et même international, car elle prévoit organiser l'an prochain des compétitions sportives du même genre opposant des athlètes handicapés de France à ceux du Québec. C'est à suivre.

L'Association régionale souhaite donc la plus cordiale bienvenue à tous les athlètes sourds inscrits et à leurs amis à venir participer et assister au **DÉFI sportif** '84, et à encourager ses travaux en vue de la préparation du **DÉFI SPORTIF** '85. Soyez fiers d'être sourds!

L'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de l'île de Montréal invite également toutes les personnes sourdes à venir assister à la soirée d'ouverture du **DÉFI SPORTIF '84**, qui aura lieu mercredi, le 25 avril 1984, à 18 h 30 (6 h 30 pm), Centre Claude Robillard, 1000, rue Émile-Journault, Montréal.

<u>LE DÉFI SPORTIF 84</u> <u>UNIR LES FORCES DES PERSONNES HANDICAPÉES</u>

Par Mireille LEDUC

Pour la première fois au Québec, tous les types d'athlètes handicapés seront réunis afin de participer à des finales sportives sous une même bannière.

Organisé par l'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de l'Île de Montréal, les compétitions au programme du "Défi sportif 84" amèneront les athlètes sourds, aveugles, handicapés physiques et intellectuels à évoluer côte à côte du 25 au 28 avril, au complexe sportif Claude Robillard.

Le Défi sportif 84 réunira plus de 700 athlètes comptant chacun au moins deux ans de pratique dans leur discipline, soit l'athlétisme, le ballon-balai, le basket-ball en fauteuil roulant, le curling, le goalball (ballon sonore), le hockey cosom, le hockey en luge, le murderball (rugby en fauteuil roulant), la natation, le soccer, le tennis sur table et le volley-ball.

En plus des disciplines officielles, plusieurs démonstrations sont prévues pour stimuler l'intérêt du public et des athlètes.

Cette rencontre sportive se fait sous le signe des "possibles"; "on mise sur le potentiel des personnes handicapées et non sur leurs limites", insistent les organisateurs.

L'Île de Montréal est un noyau fertile où pratiquent un grand nombre d'athlètes. L'Association régionale regroupe 75 organismes facilitant l'accès au loisir à plus de 70 000 personnes handicapées.

Cette année, pas moins de 33 organismes participeront à cet événement appelé à se répéter annuellement.

LOISIRS PRESSE, 16 FÉVRIER 1984, Page 8

FAMILLES D'ACCUEIL ET DE RÉADAPTATION

Bonjour à tous!

Depuis le mois de juin 1983, le Centre des Services sociaux du Montréal métropolitain cherche des parents sourds qui sont capables de recevoir des enfants sourds chez eux.

Les enfants ont besoin d'une famille. Leur âge est de 5 à 18 ans.

Combien de jours par semaine? Du dimanche soir au vendredi soir, ou 7 jours par semaine.

Les parents vont être aidés

Une travailleuse sociale et un éducateur vont aider les parents sourds pour savoir quoi faire avec les jeunes.

C'est très important qu'on trouve des parents sourds pour les enfants sourds.

Le C.S.S.M.M. paiera aux parents sourds un montant d'argent spécial pour quelques enfants sourds plus difficiles. Si vous êtes des parents sourds et si vous voulez des informations sur les enfants sourds qui ont besoin de parents, téléphonez à **Denise Plante**, au C.S.S.M.M. Métropolitain, au numéro 527-3311.

Bienvenue!

DISPENSAIRE DENTAIRE D'ÉTÉ POUR LES SOURDS

Par Harry Rajchgot, D.D.S.

Chaque été, la Faculté de Médecine dentaire de l'Université McGill et l'Hôpital Général de Montréal organisent une clinique dentaire pour les enfants et les personnes handicapées.

Dans le cadre de ce programme, qui se tiendra en juillet et en août, les enfants de 5 à 18 ans, ainsi que les personnes handicapées de tous âges, **dont les sourds**, seront examinés et, si nécessaire, traités **gratuitement.**

Durant cette clinique, les étudiants qui sont actuellement en troisième année du programme d'études de médecine dentaire de l'Université McGill dispenseront gratuitement des soins dentaires aux clients, sous la surveillance du personnel enseignant de la Faculté. Le traitement comprend le nettoyage, le traitement au fluor, les obturations et les extractions.

Cette année, nous voudrions traiter un plus grand nombre de personnes handicapées qui, pour une raison ou pour une autre, n'auraient pas bénéficié de soins dentaires convenables.

Cette clinique dentaire se tiendra à l'adresse suivante, durant les mois de juillet et août 1984:

HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

1650, avenue Cedar Montréal, Qué. H3G 1A4

Bienvenue aux personnes sourdes!

SERVICE DE TÉLÉSCRIPTEUR

POUR LOUISEVILLE ET LA RÉGION

L'Association des Personnes Handicapées du Comté de Maskinongé à Louiseville, possède maintenant un nouveau service pour les personnes handicapées auditives et de la parole, grâce à la collaboration des Chevaliers de Colomb, conseil de Louiseville.

En effet, le 13 janvier dernier, lors d'un 5 à 7 auquel assistaient différents organismes et intervenants, les Chevaliers de Colomb remettaient officiellement à l'A.P.H.C.M. Inc., un appareil téléscripteur, aux fins de pouvoir recevoir les appels des personnes handicapées auditives et de la parole, et également de transmettre leurs messages à des personnes qui n'ont pas cet appareil.

Ce service sera donné au bureau de l'A.P.H.C.M. Inc., au 121 Petite Rivière à Louiseville, en composant le numéro (819) 228-9228 du lundi au vendredi, aux heures normales de bureau, et pour les fins de semaine, en composant le numéro (819) 228-2103.

On sait que ce service est déjà organisé dans certaines villes de la province, et il existera dorénavant pour Louiseville et la région environnante, en communiquant avec les numéros ci-dessus mentionnés.

De plus, l'A.P.H.C.M. Inc. dispose de certains dons qui lui ont été faits, et qui seront distribués en subventions pour l'achat de tels appareils, par des personnes handicapées auditives. Pour ce, vous n'avez qu'à vous adresser à l'A.P.H.C.M. Inc.. 121 Petite Rivière à Louiseville, local 11, (J5V 2H3), ou communiquer avec nous par téléphone pour information au numéro (819) 228-9228.

L'A.P.H.C.M. Inc. a de plus mis sur pied, une série de cours de communication gestuelle, qui se donnera à la Polyvalente l'Escale de Louiseville, dans le cadre de l'éducation aux adultes; ces cours débutent le 7 février 1984.

Notre organisme est donc heureux d'apporter à ce type de handicap, une collaboration plus étroite, et espère ainsi faire un pas en avant, dans l'intégration la plus complète des personnes handicapées.

Jean Bergeron, permanent.

SUPER GALA

20^e ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE L'ASSOCIATION DES SOURDS DE QUEBEC INC.

SAMEDI LE 26 MAI 1984

à l'Hôtel Hilton International Québec

CENTRE MUNICIPAL DES CONGRÈS 3, Place Québec

Banquet — Danse — Vidéo — Couronnement de la Reine 84 — Trophées — Concours du Plus Bel Homme Sourd de Québec —

– Prix de présence – Tirage –

BUFFET et DANSE 30,00\$ par personne 17 heures DANSE SEULEMENT APRÈS 20:30 HEURES
BILLET SPÉCIAL 12,00\$ par personne
BILLET À LA PORTE 15,00\$ par personne

COMITÉ D'ORGANISATION

RICHARD DAGNEAULT, président - Tél.: 687-9083 TTY CLAUDE MOREAU, secrétaire

FRANCIS HINDS, trésorier

DATE LIMITE DE RÉSERVATION: 16 MAI 1984

Ville Code postal

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE CHÈQUE VISÉ OU MANDAT-POSTE AU NOM DE :

ASSOCIATION DES SOURDS DE QUÉBEC INC. P.O. BOX 171 SILLERY, QUÉ. G1T 2R1